

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent.

Excusées : Mme MOLARD Cindy, Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

Le conseil accepte l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « Vente d'un véhicule de l'ancien SLIS ».

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

2. ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département. Il vise à apporter une aide financière aux personnes ayant des difficultés à payer les frais liés à leur logement. Cette aide peut prendre la forme d'un prêt ou d'une subvention. Les conditions d'octroi sont fixées par les services du Département.

Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, certains fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2026 soit une contribution de 586.20 €.

3. DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMUNES FORESTIERES

Mme le Maire expose que la commune est adhérente à l'Association des Communes et Collectivités Forestières de l'Ain, qui accompagne les communes dans leurs démarches de valorisation des bois et forêts.

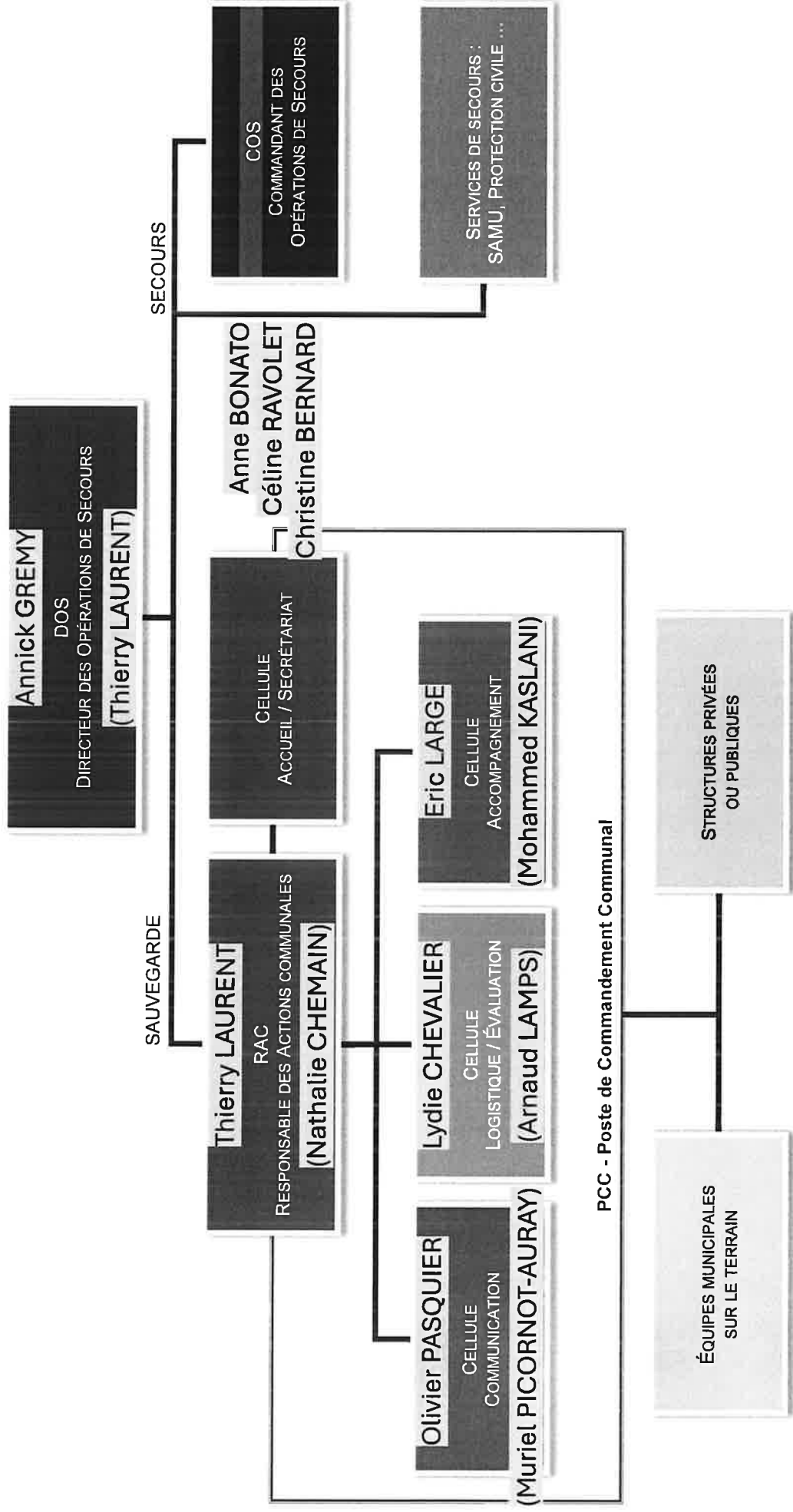
Dans le cadre de cette adhésion, la commune doit désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

- M. Christian LORIN en tant que délégué titulaire,
- M. Loïc CHAMBE en tant que délégué suppléant.

Organisation de crise



4. VENTE D'UN VEHICULE DE L'ANCIEN SLIS

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-36 du 22 JUILLET 2025

Mme le Maire expose que par délibération n°2025/36 date du 22 juillet 2025, il a été décidé de la vente d'un camion incendie Renault à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale pour un montant de 2 500 €.

Mais il s'avère que l'état du camion ne permet pas d'obtenir le contrôle technique nécessaire à la vente.

Madame le Maire indique que le camion ne peut donc être vendu en l'état qu'à un professionnel de l'automobile et fait part de l'offre d'achat du Garage BOUCHY pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la vente en l'état du camion incendie au Garage BOUCHY pour un montant de 2 000 €.

5. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Mme le Maire présente le plan communal de sauvegarde.

Suite à l'élection d'un nouveau conseil municipal, il s'agit aujourd'hui de définir le rôle de chacun dans l'organisation de ce plan en cas de déclenchement.

Après discussion, un organigramme, annexé au présent procès-verbal, est mis en place.

L'ensemble des documents constitutifs du PCS sera transmis aux membres du conseil municipal.

6. PREPARATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Mme le Maire présente l'articulation du budget, dont le vote est prévu le 29 avril prochain.

L'approbation des comptes 2025, via le Compte Financier Unique (CFU) sera préalablement soumis au conseil municipal.

M. Thierry LAURENT effectue une synthèse des comptes.

7. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- 30/03/2026 : installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Veyre.
- Le prochain conseil se tiendra le 7/04/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN



Le Maire,
Annick GREMY

